CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT « LE BERCEAU MONDIAL DU TOURISME DE MONTAGNE »

FUTUR « LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE » AU PAYS DU MONT-BLANC

Note de synthèse

16/07/2018

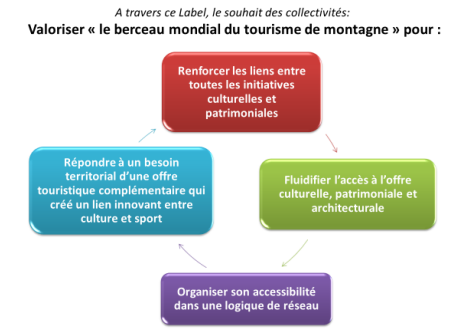

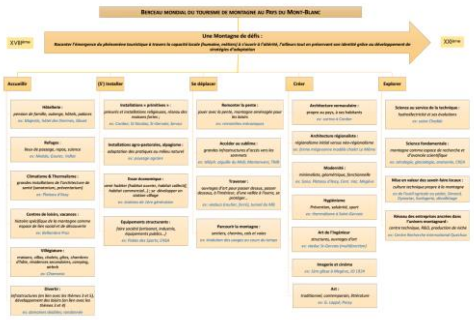

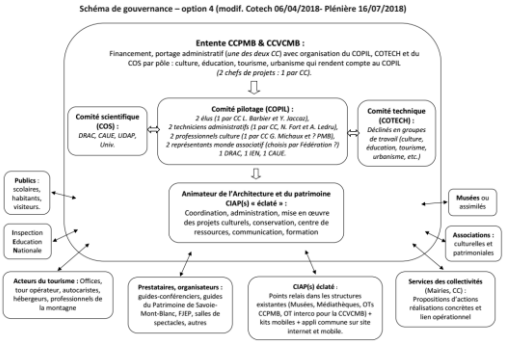

Avec le soutien financier :

Sommaire

Restitution d'une année de concertation 3
1. Recontextualisation de la démarche de concertation 3
1.1. Une volonté : la valorisation du patrimoine naturel et culturel 3
1.2. Méthodologie mise en œuvre 5
1.3. Processus d'émergence du projet culturel 7
1.4. Développement d'actions 10
1.5. Enjeux territoriaux et mode de gouvernance 11
2. Carnet de rendez-vous 2018 « Accueillir au Pays du Mont-Blanc » 13
2.1. Programme d'animations de la première édition 13
2.2. Thématique du carnet de rendez-vous 2019 14
2.3. Calendrier prévisionnel 14

Restitution d'une année de concertation

1. Recontextualisation de la démarche de concertation

1.1. Une volonté : la valorisation du patrimoine naturel et culturel

Depuis le lancement des journées de concertation le 03 juillet 2017, cela fait maintenant un an que vous vous investissez dans l'élaboration du projet de territoire qui prépare à la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire : " le Pays du Mont-Blanc, berceau mondial du tourisme de montagne".

Après avoir listé les patrimoines envisageables, vous avez défini des priorités et des axes porteurs du patrimoine culturel et naturel à mettre en avant. Vous les avez ensuite mis en perspective avec une vision transversale. L'ensemble a permis d'aboutir à la structure du projet culturel et à un carnet de rendez-vous sur la thématique de l'accueil en 2018. Ce programme d'actions de valorisation vise à faire découvrir ou redécouvrir des patrimoines cachés du territoire. Enfin, cela a permis de dessiner un mode de gouvernance opérationnel.

Il est maintenant venu le temps de clore cette année de concertation et de tirer un bilan de cette démarche avant de se projeter vers l'avenir.

C'est l'objectif de cette plénière de restitution *(cf. D.1)*. Vous pourrez ainsi :

- Apprécier le chemin parcouru depuis un an.
- Vous projeter vers 2019.

D.1

ORDRE DU JOUR :

9h-9h15
Accueil des participants.

9h15-9h20
Mot de bienvenue par Y. Jaccaz et L. Barbier, Vice-présidents à la Culture CCPMB et CCVCMB.

9h20-9h30
Présentation des patrimoines et du service culturel de Saint-Gervais les Bains.

9h30-10h30
Bilan d'une année de concertation.

10h30-11h00
- Le carnet de rendez-vous 2018 « Accueillir au Pays du Mont-Blanc », programme d'animations « En route vers un Pays d'Art et d'Histoire ! »
- Thématique du carnet de rendez-vous 2019

11h00-11h15
Calendrier prévisionnel

11h15-11h30
Echanges

D.2

Contexte global :

UNE VOLONTÉ: **LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL**

Depuis 2015, engagement des communautés de communes du Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-blanc dans **une démarche de valorisation du patrimoine culturel à vocation de diversifier l'offre touristique et de renforcer l'identité locale (patrimoine vivant):**

Phase 1 : ***mission d'accompagnement pour l'identification et la création de produits de valorisation du patrimoine culturel***, dans le cadre du CDDRA ; (prestataires « Tourisme et Patrimoine » et « Atelier Bleu »)
- diagnostic et orientations (septembre2015),
- plan d'actions (décembre 2015) comprenant 7 axes et 15 actions.

Phase 2 : ***étude d'opportunité pour obtenir le label PAH au Pays du Mont-Blanc, dans le cadre du CDDRA*** *:*
- étude d'opportunité (décembre 2016) indiquant le fil conducteur « Le PMB, berceau mondial du tourisme de montagne » (prestataire « Tourisme et Patrimoine »)

Phase 3 : ***déposer la candidature « Pays d'Art et d'Histoire au Pays du Mont-Blanc »****, dans le cadre de l'Espace Valléen Pays du Mont-Blanc* (prestataire « Paysalp » (Recherches-Etudes-Actions))

A été rappelé le contexte global de la démarche qui a amené à la démarche de labélisation PAH *(cf. D.2)*.

A travers ce label, l'objectif c'est *(cf. D3)* :

- d'obtenir une labellisation d'excellence en matière culturelle, patrimoniale et architecturale en complément des labels touristiques et environnementaux existants du territoire
- de disposer d'un outil:
- de structuration de l'offre culturelle, la rendre plus lisible pour les touristes et la population locale;
- fédérateur entre les collectivités et les nombreuses associations du patrimoine présentes sur le territoire, pour valoriser la spécificité d'une identité montagnarde locale ;
- de diversification touristique
- ambitieux, de prospectives et d'expertises sur l'aménagement du territoire, créant de la transversalité entre services (culture, tourisme, urbanisme, architecture, éducation...) ;
- de définir une étape utile, de reconnaissance nationale, dans le projet d'inscription du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'Alpinisme de style alpin au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

D.3

A travers ce Label, le souhait des collectivités:
Valoriser « le berceau mondial du tourisme de montagne » pour :

D.4

VERS UNE LABELLISATION DU PAYS DU MONT-BLANC EN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE COMME NOUVEL OUTIL DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

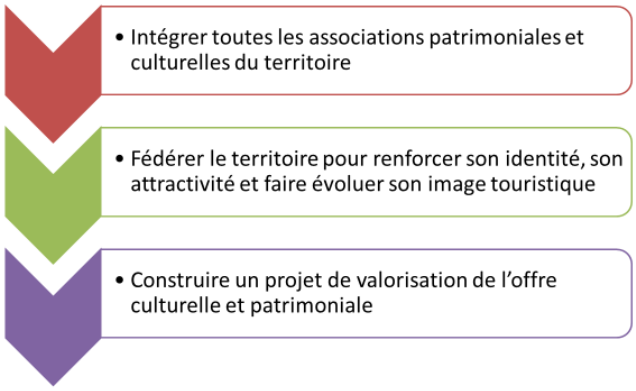

L'obtention de cette Labellisation tient à divers facteurs *(cf. D4)* :

- Réunir les acteurs culturel et patrimoniaux du territoire ;
- Renforcer son identité territoriale ;
- Elaborer une offre touristique fédérée ;
- Travailler à la singularité du territoire et à la mise en cohérence des divers projets à travers le projet culturel et la gouvernance qui l'accompagnera en s'appuyant sur la qualité patrimoniale du territoire.

Autour des objectifs suivants :

- Poursuivre la dynamique engagée auprès des acteurs tourisme / culture / patrimoine du PMB lors de l'étude de diagnostic, du plan d'action et de l'étude d'opportunité.
- Préciser les orientations d'un futur Pays d'art et d'histoire dans le Pays du Mont Blanc, dans ses différents volets.
- Préparer la candidature au label, notamment en montrant l'engagement des collectivités dans des projets culturels, patrimoniaux, et ce dans une dimension transversale et participative associant les différents acteurs du territoire.
- Elaborer un dossier de candidature au label Pays d'art et d'histoire au pays du Mont-Blanc.

La Finalité étant de donner du sens au territoire en s'assurant que ce processus de patrimonialisation se fasse par appropriation des divers acteurs.

D.5

POINT DE DÉPART DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

D.6

LE PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE FUTUR LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

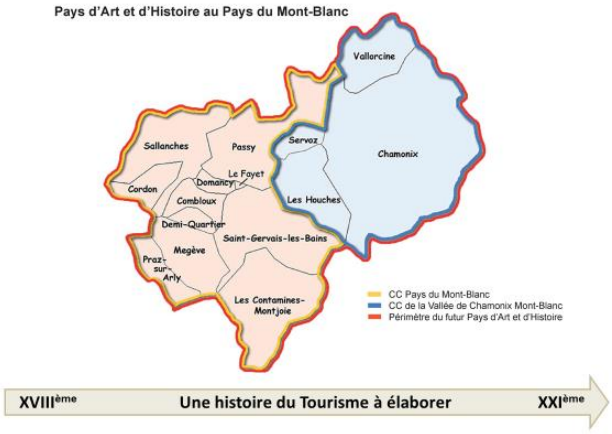

L'étude d'opportunité menée en 2016 a fait ressortir 9 thématiques (cf. D5). C'est en se basant sur ce point de départ qu'un processus de concertation a été lancé par les deux Communautés de communes du Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc le 03 juillet 2017.

Depuis cette date, les acteurs du Pays du Mont-Blanc (tissu associatif local, collectivités, CAUE, DRAC, universitaires) ont été invités à s'en saisir pour écrire collectivement un projet de territoire qui prépare à la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) : " le Pays du Mont-Blanc, berceau mondial du tourisme de montagne".

A été reprécisé le périmètre du futur PAH et le pas de temps dans lequel il s'inscrira *(cf. D6).*

1.2. Méthodologie mise en œuvre

Sur le plan méthodologique, il a s'agit, d'abord, de regrouper les 9 thématiques choisies en 3 Ateliers transversaux *(cf. D7)* :

1. Patrimoine bâti qui recoupe les thématiques : Architecture et urbanisme ;
2. Patrimoine naturel et paysager donnant une vision croisée du climatisme et du naturalisme ;
3. Invention de la Montagne qui regroupe : l'alpinisme, les sports d'hiver, les grands personnages, Arts et littérature.

L'ensemble de ces 3 ateliers font l'histoire du tourisme de montagne.

D.7

*SUBDIVISION DES 9 THÉMATIQUES EN **3 ATELIERS TRANSVERSAUX** :*

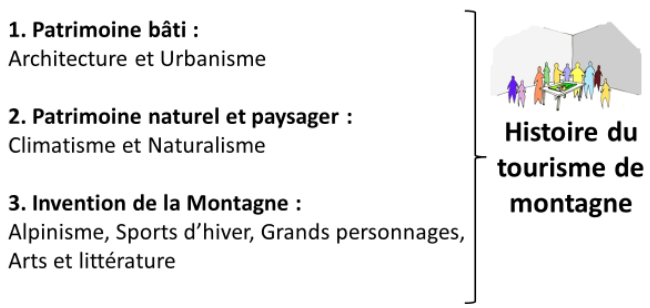

D.8

PROCESSUS DE CRÉATION

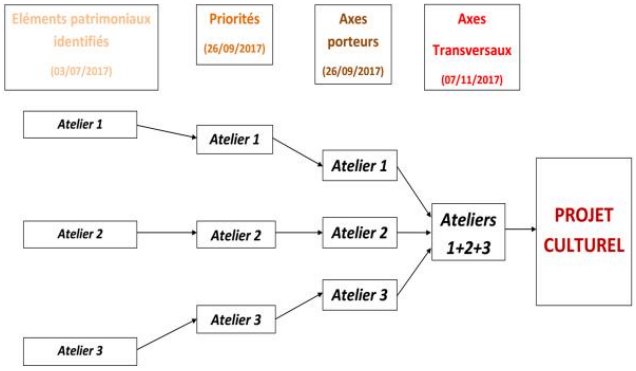

Après avoir listé les patrimoines envisageables, les acteurs du Pays du Mont-Blanc ont défini des priorités et des axes porteurs du patrimoine culturel et naturel à mettre en avant. Ils les ont ensuite mis en perspective avec une vision transversale. L'ensemble a permis d'aboutir à la structure du projet culturel qui va donner lieu à des actions de valorisation des « patrimoines cachés à découvrir ou redécouvrir » en itinérance selon l'item de l'accueil [juin à octobre 2018] *(cf. D8).*

D.9

PROCESSUS DE CONTRIBUTION

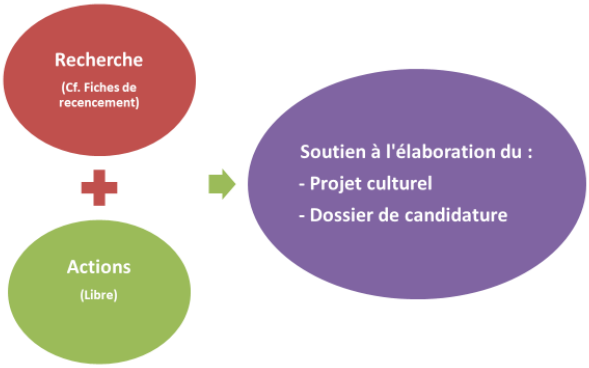

D.10

Contribution :

Fiche de recensement Patrimoine matériel (Bâti) Pays du Mont-Blanc "PAH" - PAYSALP

N°	Localisation	Propriétaire	Fonction (ferme, église, hôtel, therme...)	Epoque (Origine, date, architecte, auteurs)	Protection juridique (classement patrimonial)	Histoire	Composition (court descriptif de l'ensemble)	Iconographie	Date du constat	Rédacteur
1	Commune -Lieu-dit -Numéro -Nom de la rue Autre	Nom, prénom ou raison sociale de l'actuel propriétaire	Fonction actuelle de l'édifice	Date de construction Architecte - Date des modifications ultérieures	Protection patrimoniale sur le monument (ex : monument historique classé, abord d'un monument historique, ...)	Rapide description de l'histoire du bâtiment, de ses fonctions et des éléments d'intérets (500 mots max.)	Rapide description des éléments architecturaux et artistiques (500 mots max.)	Photographies, peintures, illustrations (système de classement à créer)	Date des dernières modificatio ns	Nom et prénom du/des Rédacteur(s) des différentes informations
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Parallèlement au processus de création collectif, a été demandé aux acteurs de contribuer *(cf. D9)* :

- Soit dans la partie recherche et constitution du dossier de candidature ;

- Soit dans la partie actions de valorisation des patrimoines retenus (visites, animations pédagogiques, événementiels…) ;
- Ou les deux.

Afin d'encadrer cette contribution, PAYSALP a proposé des fiches de recensement des patrimoines matériel et immatériel sur le modèle de celui de l'inventaire général du patrimoine du ministère de la culture *(cf. D10)*. Ces outils ont été mis à la disposition des participants pour recenser les patrimoines communaux en rapport avec la thématique du berceau mondial du tourisme de montagne sur la période du XVIIIème au XXIème siècle.

Pour le recensement des patrimoines bâti, il a été demandé aux acteurs de localiser et identifier chaque élément. Il s'agit d'un recensement (non-exhaustif) en 2 parties :

1. Informative (localisation -> Protection) ;
2. Descriptive (Histoire -> Iconographie).

Il s'agit d'un travail de reconnaissance/préparatoire afin d'avoir le plus de connaissance possible avant un approfondissement en fonction des choix opérés lorsque le PAH sera opérationnel.

Pour le recensement des patrimoines immatériels, il a été demandé d'identifier et cibler ce qui pourrait être mis en avant dans le cadre de la thématique *(cf. D11)*. Deux illustrations, la première à Megève et la seconde à Combloux sont présentées *(cf. D12).*

D.11

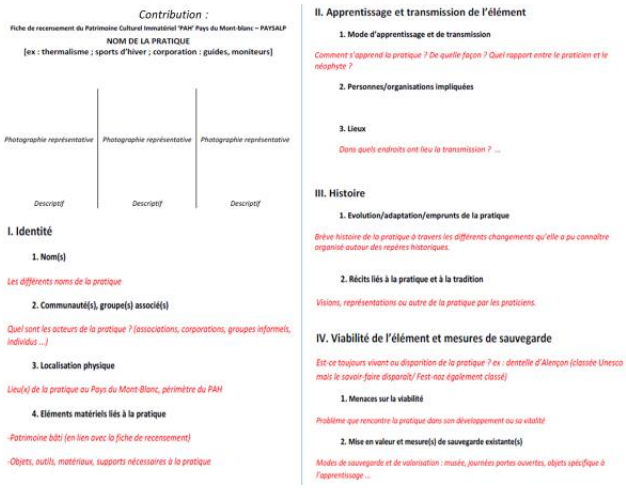

D.12

Ce recensement disparate dans le rendu a été mis en forme sous Excel. Pour ce qui est du patrimoine bâti, 355 champs ont été remplis pour le territoire [ordre alphabétique] *(cf. D13).*

D.13

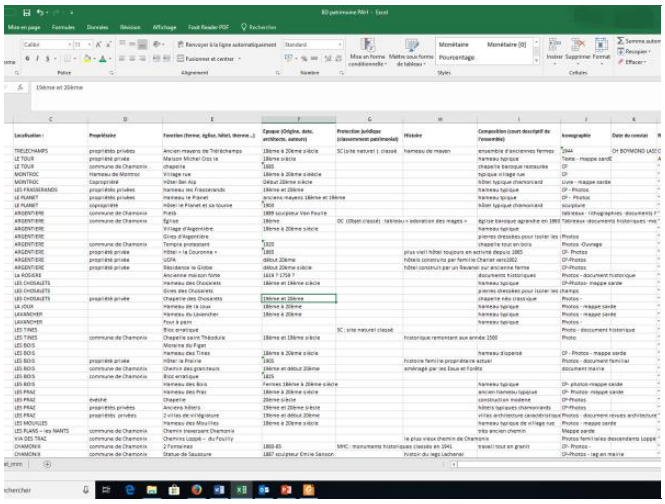

D.14

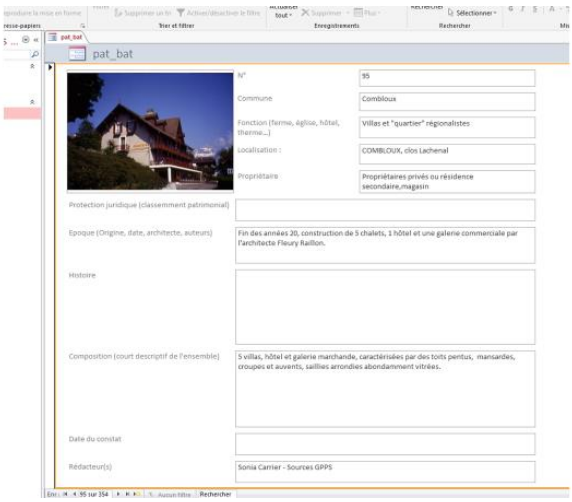

Ce recensement a ensuite été incrémenté sous Access (logiciel de gestion de données). L'objectif recherché est de permettre, ultérieurement, de les rendre traitable sur divers supports : site internet, au format Pdf ou bien pour les exploiter dans un système d'information géographique en lien avec les services techniques de l'urbanisme pour le patrimoine bâti, par exemple. Vous pouvez voir ici *(cf. D14)* un exemple de fiche créée à partir des données Access. Cet outil de gestion de données patrimoniales sera évolutif et exploitable dans le futur PAH par les collectivités.

1.3. Processus d'émergence du projet culturel

Nous sommes ensuite revenus au processus de création. En juillet, il a s'agit de faire émerger des éléments patrimoniaux structurants *(cf. D15)*.

D.15

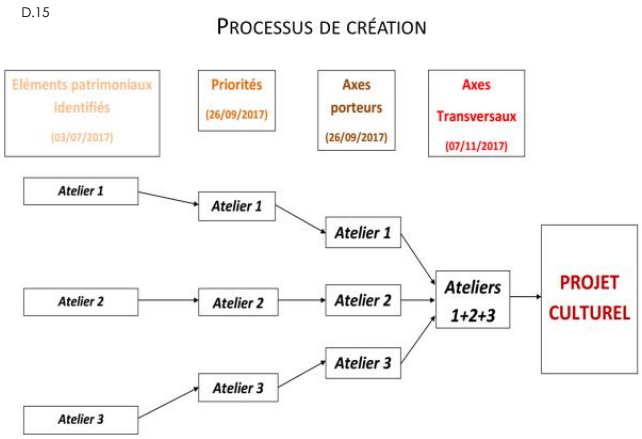

D.16

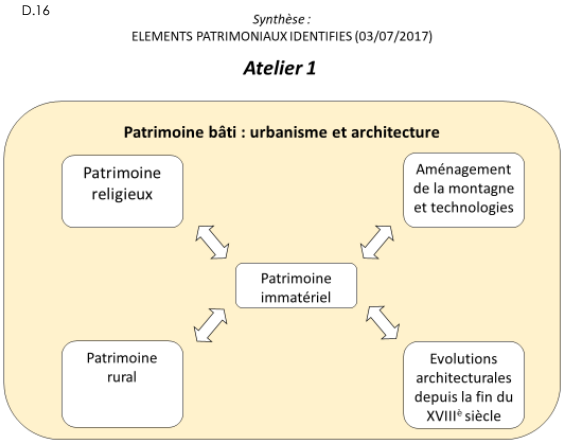

Schématiquement, pour l'atelier « patrimoine bâti », le territoire a fait ressortir les divers patrimoines (religieux et rural) en les reliant aux diverses phases aménagements de la montagne (organisation spatiale et urbanisme) et en fonction des évolutions architecturales depuis la fin du XVIIIème. Le patrimoine immatériel a été envisagé transversalement. Dans cette perspective, le patrimoine bâti pourrait devenir le support de parcours culturels qui évoquent l'histoire de ce bâti ; ce qui serait pionnier *(cf. D16)*.

D.17

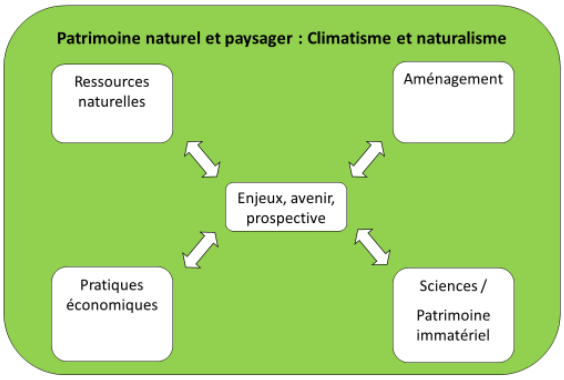

D.18

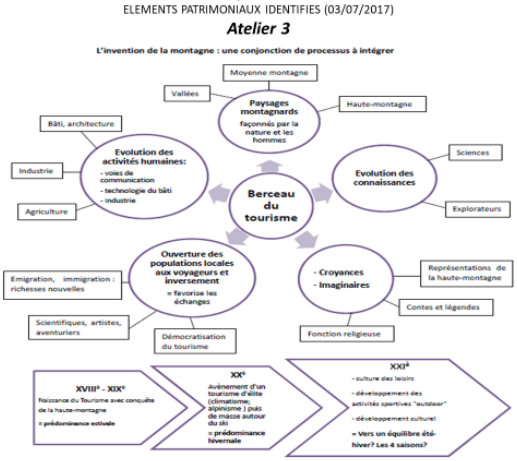

Pour l'atelier « patrimoine naturel et paysager » *(cf. D17)*, ce qui ressort c'est que le paysage est un enjeu patrimonial d'avenir qui peut permettre de se projeter dans le futur à travers l'histoire de la découverte scientifique qui s'est joué et se joue toujours autour du massif du Mont-Blanc. Une nouvelle fois, le PCI peut

devenir le liant pour lire le paysage différemment à travers les pratiques économiques les aménagements qui se sont développés et se poursuivent autour des ressources naturelles.

Enfin, pour l'atelier « invention de la montagne » *(cf. D18)*, les deux constats précédents en amènent un troisième : l'évolution du territoire par le « tourisme ». Une évolution historique dont il est ressorti deux grandes périodes : celle du XVIIIème et du XIXème marqué par un été prédominant à laquelle s'opposerait un XXème siècle axé sur les sports d'hiver. Le XXIème marquerait une nouvelle évolution vers un équilibre été/hiver avec une offre qui s'oriente vers les loisirs hors glisse, la culture ou le sport. Ces évolutions sont en lien avec celle des sciences et des technologies qui permettent de se réapproprier le territoire et de créer de nouvelles opportunités touristiques. Les grands noms, paradoxalement, ont été peu évoqués et, là encore, il était davantage question du lien entre habitants des lieux et visiteurs extérieurs au territoire.

D.19

PROCESSUS DE CRÉATION

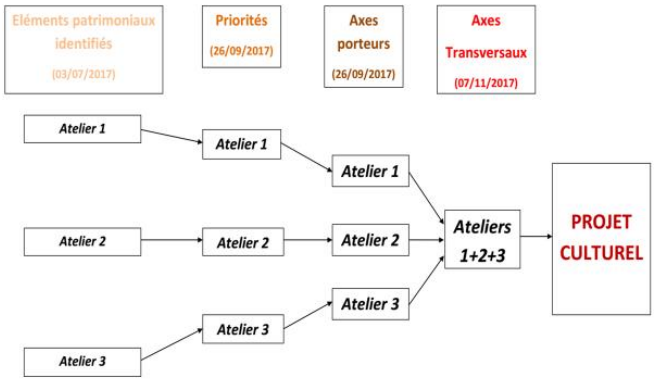

D.20

Synthèse :
PRIORITÉS (26/09/2017)

Atelier 1 - Patrimoine bâti : Architecture et Urbanisme

PRIORITES :

1. Patrimoine rural ;
2. Patrimoine religieux ;
3. Evolutions architecturales depuis le 18e siècle (comprenant le bâti médical et l'habitat ouvrier) ;
4. Aménagements de la montagne et technologies.

➡ **Le patrimoine immatériel n'a pas été écarté mais il a été défini comme étant transversal aux 4 thèmes retenus puisqu'il nourrit ces derniers (coutumes, migrations, savoir-faire…).**

Les éléments patrimoniaux structurants ayant émergé, il a fallu prioriser pour définir des axes porteurs lors de l'atelier en septembre *(cf. D19)*.

Sont passées en revue, de façon transversale, les priorités retenues pour l'atelier 1 *(cf. D20)* pour insister sur la structuration en axes porteurs qui en a été faite *(cf. D21)* :

- *Des patrimoines antérieurs au phénomène touristique,* le patrimoine rural et religieux qui sont constitutifs du patrimoine bâti depuis des siècles en tant que fondateurs du paysage bien avant l'arrivée des premiers touristes.
- *Un patrimoine qui évolue avec le développement du tourisme,* c'est l'évolution architecturale depuis le 18ème siècle avec les aménagements de la montagne en lien avec les nouvelles technologies.
- Il a également été souligné que l'architecture traditionnelle (rurale et religieuse) a été impactée par le développement touristique mais que le tourisme et les évolutions architecturales qui en ont découlé ont également été influencés par le patrimoine bâti local.

D.21

Synthèse :
AXES PORTEURS A DÉVELOPPER (26/09/2017)

Atelier 1

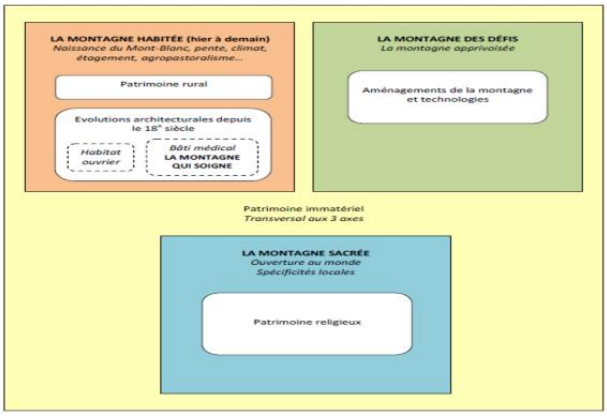

D.22

Synthèse :
PRIORITÉS (26/09/2017)

***Atelier 2* - Patrimoine naturel et paysager : Climatisme et Naturalisme**

PATRIMOINE NATUREL	SANTÉ	AMÉNAGEMENT	SCIENCES ET INNOVATIONS
- « Sanctuaire/réserve » - Utilisation de l'espace naturel par l'homme et pour l'homme - Particularismes géographiques - Evolution du patrimoine naturel (rejoint les sciences et son étude)	- Bien-être (dans l'évolution des pratiques) - Rapprochement avec les sciences - Imagerie liée au tourisme de santé - Différentes formes de « santé » liées à l'espace montagnard	- Diversité et densité des aménagements: spécificités, ingéniosité dans l'appropriation des éléments naturels - Changements de pratiques économiques - Ecarter les éléments non-spécifiques à l'espace montagnard	- « Sciences et patrimoine immatériel » (transversal à toutes les thématiques) et « Caractère récréatif » - Développement des techniques (scientifiques et sportives), des expérimentations - Notions de sensibilisation, responsabilité, limites de la pratique de l'espace montagnard

Sont également présentées, de façon transversale, les priorités retenues pour l'atelier 2 *(cf. D22)* pour insister sur la structuration en deux grands axes porteurs *(cf. D23)* :

- *Axe 1 – Valoriser ce dont on dispose,* un patrimoine naturel d'exception (apporter une lecture des caractéristiques de ce patrimoine naturel, des points d'intérêt et de désintérêt, dans l'objectif de conscientiser les publics) ;
- *Axe 2 – Valoriser la manière d'en disposer,* un patrimoine culturel innovant et en évolution (aménagement, architecture, économie, patrimoine immatériel, technique, scientifique : « la montagne habitée »).

D.23

Synthèse :
AXES PORTEURS A DÉVELOPPER (26/09/2017)

Atelier 2

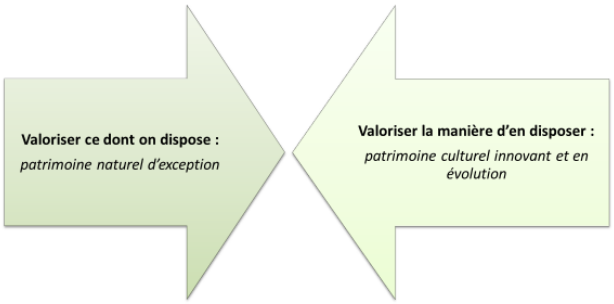

D.24

Synthèse :
PRIORITÉS (26/09/2017)
Atelier 3 - Invention de la Montagne : Alpinisme, Sports d'hiver, Grands personnages, Arts et littérature

1) **Personnages célèbres, anonymes et locaux :** présence en différents lieux du territoire.

2) **Histoire** : a fait émerger les représentations du territoire et de la montagne en général.

3)**Architecture** : histoire des aménagements liés au tourisme et leurs apports aux représentations et aux connaissances de la montagne.

4) **Folklore** : représentations véhiculés par la montagne, liens « Ici - Ailleurs ».

5) **Arts** : académique, stylistique, artistique.

6) **Science et Technique** : cartographie, sciences naturelles, avancées de la médecine et de l'industrie.

Sont également présentées, toujours de façon transversale, les priorités retenues pour l'atelier 3 *(cf. D24)* pour insister sur la structuration en trois grands axes porteurs *(cf. D25)* :

- *Axe 1 – « Personnages célèbres – Figures locales »*, pour regrouper des personnes ou des archétypes qui ont participé de l'invention du berceau du tourisme de montagne, de l'illustre jusqu'à l'inconnu.
- *Axe 2 – « Echange – Rencontre – Accueil – Partage – Confrontation – Brassage »,* sur le lien qui uni habitants du territoire et visiteurs depuis presque 250 ans, pouvant être perçu comme une tradition.
- *Axe 3 – « Création – Innovation – Art – Industrie »*, comment le tourisme a engendré des changements dans les vallées et entraîné une modification des paysages, des activités et des représentations de ces dernières.

D.25

Synthèse :
AXES PORTEURS A DÉVELOPPER (26/09/2017)

Atelier 3

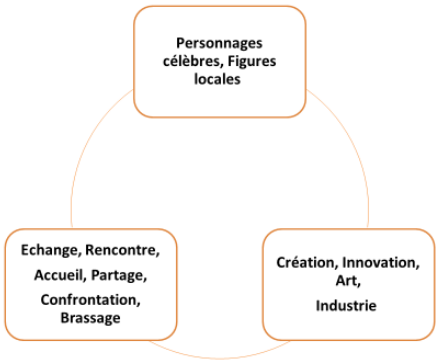

D.26

Synthèse :
POINTS DE CONVERGENCE AUX 3 ATELIERS
(26/09/2017)

Axes transversaux potentiels du futur projet culturel

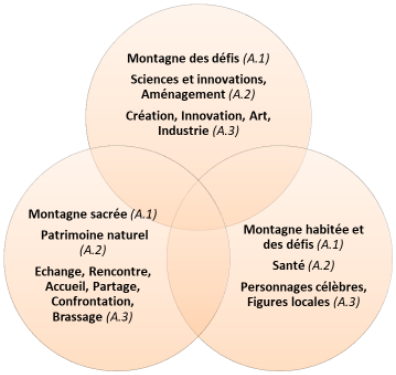

Il en a découlé des axes transversaux potentiels qui ont commencés à émerger *(cf. D26)*.

Les priorités arrêtées, les axes porteurs définis, en novembre, il a s'agit de faire émerger des axes transversaux à ces axes porteurs qui ont permis de dessiner la structure du projet culturel *(cf. D27)*.

D.27

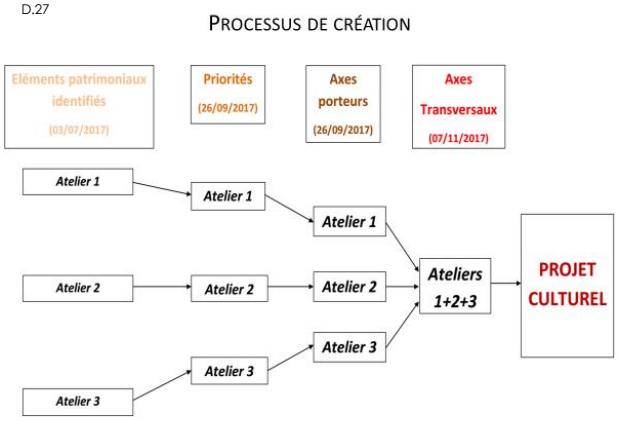

D.28

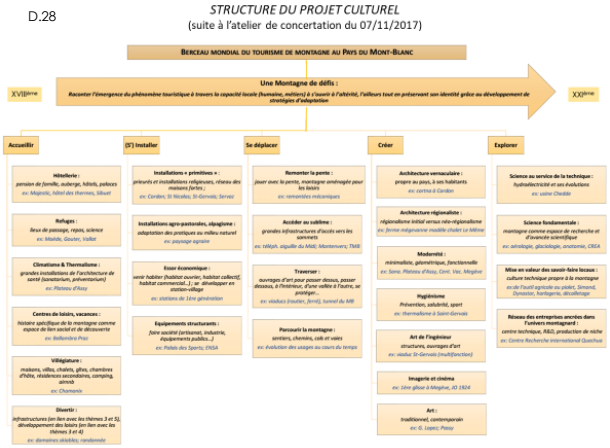

Nous sommes repartis des axes transversaux identifiés durant la journée de concertation du mois de novembre où chaque atelier a fait ressortir des axes similaires pour raconter l'émergence du phénomène touristique. En quelques mots, la proposition est de concevoir le berceau mondial du tourisme de montagne au Pays du Mont-Blanc comme une montagne de défis à relever sur le territoire dans la période allant du XVIIIème au XXIème siècle et en lien avec les évolutions sociétales, l'historicité propre à ce pas de temps. Dans ce contexte, le Pays du Mont-Blanc va être caractérisé par sa capacité à s'ouvrir à l'altérité, l'ailleurs tout en préservant son identité grâce au développement de stratégies d'adaptation en termes de *(cf. D.28)* :

1. Accueil,
2. Installation,
3. Déplacement,
4. Créativité,
5. Exploration.

Les sous composantes de chaque axe ont ensuite été déclinées.

1.4. Développement d'actions

D.29

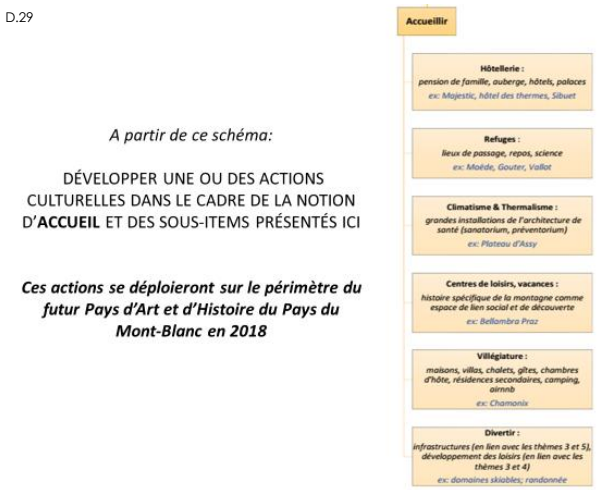

D.30

LOGOTYPE :

La structure du projet culturel étant actée, l'objectif était également de traduire dans l'action cette démarche PAH en train de se constituer. C'est « ACCUEILLIR » qui a été choisi pour développer des actions dès 2018 car elle touche tout le territoire avec une histoire différente en fonction des lieux *(cf. D29)*. C'est dans cet état d'esprit qu'est né le Carnet de rendez-vous 2018 dans le but de développer des actions de valorisation et/ou sensibilisation de patrimoines cachés du PMB à découvrir ou redécouvrir en itinérances. Et puisqu'il s'agit de patrimoines cachés, ont été recherchées des actions ayant un caractère expérimental, innovant de la découverte pour souligner le caractère exclusif ; ce que nous sommes en droit d'attendre d'un PAH.

Pour accompagner la démarche d'actions et communiquer sur cette dernière, un logotype a été conçu *(cf. D30)*. Ce choix a été opéré car il exprime bien l'idée :
- De cheminement (doigt qui donne la direction) ;
- De la rencontre entre le guide local qui partage sa connaissance du territoire et son client (touriste) [rapport à l'altérité] et qui s'enrichit de l'expérience du touriste [rapport entre l'ici et l'ailleurs] ;
- Du statuaire qui donne la dimension artistique du projet ;
- Qu'il s'agit d'une vision partagée (deux hommes ensembles). Cela peut aussi symboliser le portage du projet par les deux communautés de communes.

De plus il reprend les couleurs du label PAH.

Pour illustrer le propos, est présenté le visuel du dépliant 2018 *(cf. D31)*.

D.31

1.5. Enjeux territoriaux et mode de gouvernance

Pour rendre opérationnel le futur PAH, au-delà des actions de sensibilisation qui vont se déployer à travers le carnet de rendez-vous, les acteurs ont été amenés à réfléchir sur la gouvernance envisageable à partir des enjeux territoriaux *(cf. D32)*. Est-ce qu'il s'agit de :

- Créer des ressources surtout vers la population et les acteurs locaux ?
- Créer des liens entre les territoires, autour d'une identité commune ?
- Accompagner des mutations et réorienter une image ?
- Développer la fréquentation, favoriser la diversification touristique ?
- Rééquilibrer une activité économique prépondérante ?
- Accompagner des politiques urbaines, de l'habitat, de l'extension de et la rénovation urbaine ?
- Créer des outils de prospective dans le domaine du paysage, du patrimoine bâti, etc. pour anticiper les grandes évolutions de l'aménagement urbain et des territoires ?
- Concevoir le PAH comme un outil d'aide à la gestion/valorisation des patrimoine, de l'urbanisme, des politiques de logement, du paysage ?
- Répondre d'abord à un besoin de sensibilisation et d'appropriation des jeunes publics ?
- Répondre au besoin de valoriser une filière économique ?

C'est sur l'ensemble de ces questions que les participants ont été amenés à se positionner.

D.32

D.33

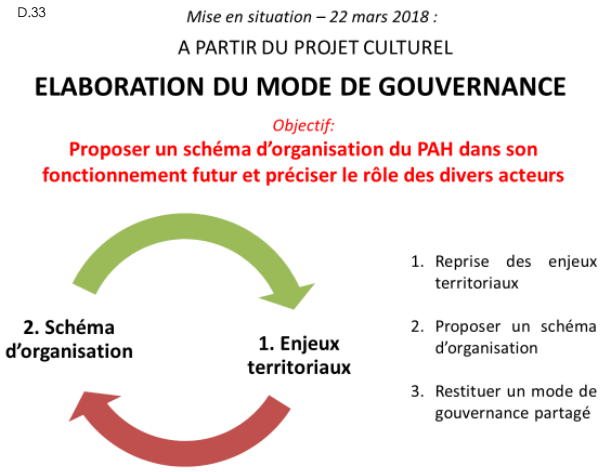

Elle se résume en une question : comment faire pour assurer le fonctionnement du PAH ? Et un but à atteindre : proposer un schéma d'organisation du fonctionnement du futur PAH avec les questions sous-tendues en fonction des enjeux visés *(cf. D33)* :

- Quel est le rôle des divers acteurs (associations, GPSMB, guides conférenciers, services des collectivités, acteurs du tourisme, professionnels de la culture) ?
- Où se positionnent-ils dans le schéma organisationnel ?
- Quelles sont les attentes des acteurs vis-à-vis de l'animateur du patrimoine ? Coordonner, mobiliser le réseau d'acteurs déjà existants ? Autres ?
- Où se situe le futur CIAP ? itinérant, éclaté, structures déjà existantes ?
- Structure porteuse (au sens administratif) dans chaque commune, communauté de communes, une structure unique pour l'ensemble du territoire ?

D.34

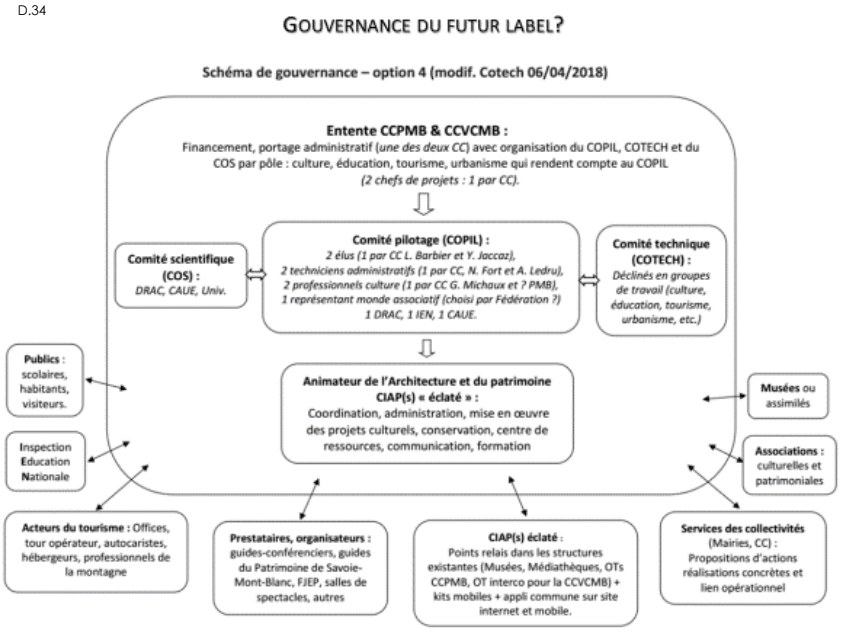

Le schéma de gouvernance a été proposé avec un portage institutionnel et financier de l'entente. Ce dernier encadre l'organisation d'un comité de pilotage auquel seront associés des comités techniques et scientifiques autour d'une cheville ouvrière : l'animateur de l'architecture et du patrimoine qui coordonne, administre, met en œuvre le CIAP éclaté. Il se situe à l'interface des divers acteurs opérationnels et des publics *(cf. D34)*.

L'assemblée a demandé à avoir un deuxième représentant du monde associatif au sein du Copil afin de représenter les deux communautés de communes sur le périmètre du futur PAH. Le schéma de gouvernance sera donc modifié dans ce sens.

2. Carnet de rendez-vous 2018 « Accueillir au Pays du Mont-Blanc »

2.1. Programme d'animations de la première édition

Le programme d'animations 2018 « En route vers un Pays d'Art et d'Histoire ! » se compose de 18 animations (*cf. D35 à 38)*. Il s'agit d'une belle réussite qui résulte de l'investissement de tous les acteurs ! Ils en sont remerciés. Il a toutefois été fait la remarque du choix des couleurs et de la sérigraphie de couverture qui semblerait nuire à la visibilité du logotype. Cet aspect pourra être retravaillé sur le dépliant 2019.

D.35

D.36

D.37

D.38

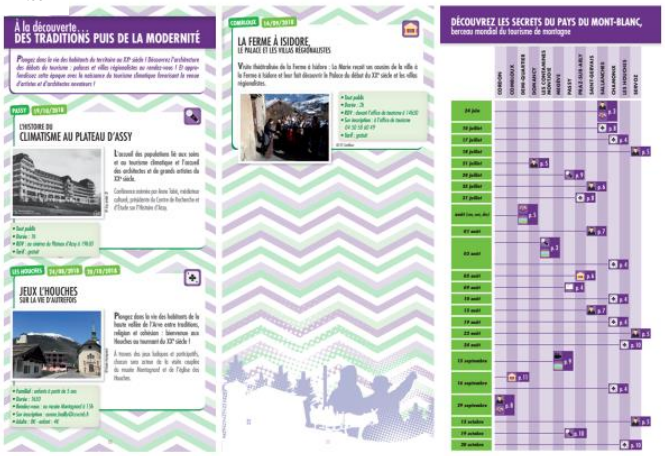

Vous pouvez aussi retrouver tous ces événements sur la page facebook du Pays du Mont-blanc : "Culture au Pays du Mont-Blanc". Cette page annonce les événements culturels qui sont transmis au service communication de la CCPMB dont les animations PAH.

D.39

Voir plus de contenu de Culture au Pays du Mont-Blanc sur Facebook

2.2. Thématique du carnet de rendez-vous 2019

C'est la notion de CREER qui a été retenue pour 2019 *(cf.D40)*. Les sous-items sont déclinés. Le chapeau de cette deuxième édition du carnet de rendez-vous restera le « patrimoine caché à découvrir ou à redécouvrir » avec l'idée d'intégrer des actions à destination du public scolaire et de la population touristique hivernale. La période courra de février à décembre.

D.40

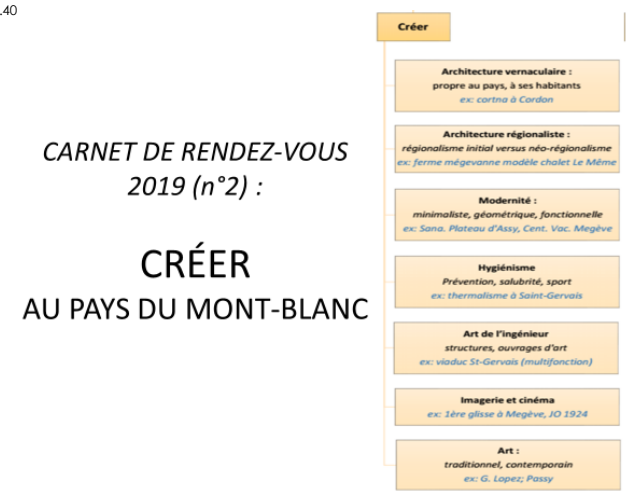

2.3. Calendrier prévisionnel

Les prochaines échéances sont *(cf. D41)* :

1. **Rencontre avec les acteurs de la culture et du patrimoine pour organiser les propositions d'actions 2019.**

Pour atteindre l'objectif du Carnet de rendez-vous 2019, l'échéancier proposé pour la fin 2018 et le début 2019 est le suivant :
- Mi-septembre, rendu des projets d'actions ;
- Octobre, rencontre des acteurs qui présente les projets d'actions de chacun avec un temps d'échange pour voir si des synergies, des coopérations peuvent être envisagées. Lors de cette demi-journée animée par PAYSALP sera annoncé la thématique 2020.
- 06/11/2018, validation des actions par le Copil ;
- Mi-novembre, vote des budgets primitifs où ces actions doivent figurées si besoin d'un financement spécifique ;
- Mi-novembre à mi-décembre, réalisation du dépliant ;
- Janvier 2019, impression du dépliant pour diffusion.

2. **Rencontre des élus référents avec l'inspecteur de l'académie.**

Pour information, nous avons été informés par M. ZAMPIN, Conseiller pédagogique de l'IEN de la circonscription de Saint-Gervais / PMB que devait se tenir la 4ème Édition du Forum Culture et patrimoine 2018 à la rentrée 2018/2019. Cet événement met en valeur le dynamisme culturel du pays du Mont-Blanc où le programme d'actions PAH avait toute sa place. Il est annulé et reporté à la rentrée 2019/2020 si les conditions sont réunies pour intégrer les parcours d'éducation artistique et culturel dans le futur plan de formation des enseignants.

3. **COS & COPIL**

- 2ème comité scientifique : validation de la trame du futur dossier ;
- COPIL pour valider la trame du dossier et les actions du Carnet de rendez-vous 2019.

4. **Printemps 2019, vers un dépôt du dossier de candidature ?**

Octobre :

- Rencontre avec les acteurs de la culture et du patrimoine pour organiser les propositions d'actions 2019.
- Rencontre des élus référents avec l'inspecteur de l'académie.

Novembre :
2ème comité scientifique et COPIL

Printemps 2019 :
Dépôt du dossier de candidature

Fin 2019 ou 2020?
Réponse du ministère de la culture